

700 libérations, dont deux “politiques”

Congo-Kinshasa 700 détenus ont finalement bénéficié de la grâce présidentielle.

Avec vingt-quatre heures de retard sur la date limite qu'il avait lui-même fixée et alors que les pressions se multipliaient sur Félix Tshisekedi, ces derniers jours, pour qu'il fasse enfin usage du droit de grâce que lui reconnaît l'article 87 de la Constitution – un des rares pouvoirs que le chef de l'État peut exercer seul et de sa propre initiative – la Présidence a annoncé mercredi soir la libération “conditionnelle” de quelque 700 prisonniers.

En outre, dans un tweet, son directeur de cabinet, Vital Kamerhe, “demande à toute personne ou famille concernée par l'arrestation d'un membre depuis le 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2018 de se signaler, ils pourront être libérés”. Janvier 2015 avait vu d'importantes manifestations contre les intentions de Joseph Kabila de se prolonger au pouvoir au-delà de son dernier mandat légal, qui se terminait le 19 décembre 2016. Les élections, maintes fois retardées pour lui permettre de rester au pouvoir, ont finalement eu lieu le 30 décembre 2018.

Franck Diongo et Firmin Yangambi

Cette avalanche de libérations est loin de ne concerner que des prisonniers politiques. Dans un mémorandum remis à la Présidence la semaine dernière, l'organisation de défense des droits de l'homme la Voix des Sans Voix (VSV) avait recensé 135 “politiques”. Alors qu'on disposait jeudi de peu de détails sur les bénéficiaires de la grâce, on sait toutefois qu'elle concerne deux prisonniers politiques connus.

Le premier, Franck Diongo, chef d'un parti d'opposition et député de Kinshasa, avait été arrêté fin 2016 et condamné à cinq ans de prison pour arrestation arbitraire, séquestration, tortures, coups et blessures sur des militaires de la Garde républicaine. Celle-ci est la garde prétorienne de Joseph Kabila; ces hommes avaient été envoyés par la Présidence arrêter Franck Diongo à son domicile pour son rôle dans l'organisation de protestations contre le maintien de Joseph Kabila au pouvoir; des militants de

M. Diongo s'étaient opposés à son arrestation sans mandat.

Le second, Firmin Yangambi, membre du barreau de Kisangani, avait été arrêté en septembre 2009 sous l'accusation de préparer un coup d'État, qu'il a toujours contestée, et pour détention d'armes de guerre. En 2011, bien que civil, il avait été condamné par la Haute Cour militaire de Kinshasa à 20 ans de prison. En 2014, il avait été amnistié – mais comme beaucoup d'autres amnistiés de 2014, était resté en prison sans explication.

Le nom d'un troisième détenu politique a été cité comme devant, lui aussi, bénéficier d'une libération conditionnelle: Eugène Diomi, arrêté sous une accusation fallacieuse de viol au lendemain des élections de 2011 (“non crédibles”, selon les observateurs); le pouvoir voulait ainsi neutraliser celui qui organisait les protestations populaires contre la fraude à l'issue de laquelle Joseph Kabila se maintenait au pouvoir. Eugène Diomi est détenu depuis sept ans, malgré les appels de la Commission des droits de l'homme de l'Onu à le libérer.

Pourquoi pas Eugène Diomi ?

Selon Vital Kamerhe, il devrait cette fois, lui aussi, bénéficier de la grâce présidentielle et on attendrait seulement, pour ce faire, le retour de Kindu du ministre sortant de la Justice, Alexis Thambwé Mwamba. On n'explique pas, toutefois, pourquoi les deux compagnons d'infortune de M. Diomi ont été libérés sans M. Thambwé et pas lui.

Dans la liste de la VSV figuraient aussi 30 personnes condamnées pour l'assassinat de Kabila père, le 16 janvier 2001, lors d'un procès irrégulier. Cependant, selon l'agence de presse APA, qui cite des sources proches de la Présidence, ce groupe-là ne bénéficie pas de la grâce présidentielle.

Marie-France Cros